Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 4608 - 2017 B 01531 - 834 334 245 - ABF COIFFURE

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise : Société ABF COIFFURE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 5 RUE JEAN JAURES 60100 CREIL

Numéro SIRET * : 8 3 4 3 3 4 2 4 5 0 0 0 1 8 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	20 500	012	20 500	20 500
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 501	030 6 463	6 037	7 138
	Immobilisations financières * (1)		040	1 175	042	1 175	1 175
	Total I (5)		044	34 176	048 6 463	27 712	28 813
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 000	052	1 000	1 450
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	1 741	074	1 741	2 010
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	15 734	086	15 734	13 424
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	18 475	098	18 475	16 884
	Total général (I+II)		110	52 651	112 6 463	46 187	45 697

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134 4 928	(1 779
	Résultat de l'exercice	136 1 021	6 706
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 6 948	5 928
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 1 294	2 266
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 2 247)	172 21 770	11 328
	Comptes courants d'associés	173 16 175	26 175
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 39 239	39 770
	Total général (I + II + III)	180 46 187	45 697

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Société ABF COIFFURE — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	95 692 / 90 907
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	6 000
	Autres produits		230	11 257 / 8 937
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	112 949 / 99 844
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	1 807 / 2 786
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	450 / (1 450
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	18 765 / 21 592
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	2 667 / 2 952
	Rémunérations du personnel *		250	70 580 / 56 539
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	9 933 / 9 521
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)		254	1 101 / 862
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	247 / 336
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	105 550 / 93 138
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	7 399 / 6 706
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)		300	6 378
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	1 021 / 6 706

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 1 021 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138		342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A) 181 ; Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352 : 1 021	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 18 338 sont imputés sur le résultat :		360 : 1 021
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 : 0	372

Désignation de l'entreprise : Société ABF COIFFURE

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 500	402		404		406	20 500	20 500
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 501	442		444		446	12 501	12 501
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	33 001	492		494		496	33 001	33 001

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 362	532	1 101	534		536	6 463
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	5 362	572	1 101	574		576	6 463

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : Société ABF COIFFURE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	18 339	Déficits imputés	983	1 021
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	17 318
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	17 318

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025)

ABF COIFFURE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 5 rue Jean Jaurès à CREIL (60100)

RCS de COMPIEGNE numéro 834 334 245

Les associés de la SAS ABF COIFFURE au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 1 € chacune, se sont réunis au siège social, le 15 juin 2026 à 15h30, en assemblée générale ordinaire (AGO) sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Sont présents :

Monsieur GOKBULUT Adem,
Né le 1er septembre 1990 à Karaman en Turquie, de nationalité turque,
Marié,
Domicilié au 91 bis rue Jean Jaurès à NOGENT SUR OISE (60180),

Monsieur KUTLU Fatih,
Né le 1er novembre 1981 à Kahramanmaras en Turquie, de nationalité turque
Marié,
Domicilié au 39 B rue Salvador Allende à MONTATAIRE (60180),

Monsieur ATCEKEN Emrullah,
Né le 01 juillet 1994, à Karaman en Turquie (99)
De nationalité turque,
Marié,
Domicilié au 91 bis rue Jean Jaurès à NOGENT SUR OISE (60180),

L'assemblée est présidée par Monsieur GOKBULUT Adem, associé-président.

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Les récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et l'affectation du résultat.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes

L'assemblée générale approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice,

Année	Résultat Comptable	Résultat Fiscal
2025	1021 €	1021 €

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble des associés.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Compte tenu du Résultat Comptable de l'exercice s'élevant à un Résultat comptable 2025 de 1021 €, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de procéder à l'affectation suivante :

Le Résultat comptable 2025 est affecté en totalité au compte « report à nouveau », soit 1021 €

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par l'ensemble des associés présents à l'assemblée.

Signatures

Monsieur GOKBULUT Adem Associé et Président	Monsieur KUTLU Fatih Associé	Monsieur ATCEKEN Emrullah Associé
		

ABF COIFFURE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 5 rue Jean Jaurès à CREIL (60100)
RCS de COMPIEGNE numéro 834 334 245

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Assemblée générale, sur la proposition du président, propose d'affecter le Résultat comptable de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 comme suit :

Le Résultat comptable de 1021 €

Est affecté au poste « report à nouveau » pour 1021 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Assemblée générale, sur la proposition du président, décide d'affecter le Résultat comptable de l'exercice clôturant le 31 décembre 2025 comme suit :

Le Résultat comptable de 1021 €

Est affecté au poste « report à nouveau » pour 1021 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le président